



# La redevance Assainissement à la loupe

Seuls les foyers raccordés à un réseau d'assainissement collectif paient une redevance sur l'assainissement de leurs eaux usées. Tout m<sup>3</sup> d'eau « utilisé » étant ensuite assaini, c'est la consommation en eau potable qui sert de base à son calcul. Un prix, voté chaque année par les élus, est appliqué à cette consommation : en 2011, le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau assaini sur le territoire est de 1,033 € hors taxes. A cela, s'ajoute la « redevance Collecte », reversée à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (0,157 € ou 0,196 €/ m<sup>3</sup> hors taxes selon les communes en 2011). Une TVA de 5,5 % est ensuite appliquée au total général. La redevance représente 43 % des recettes du budget Assainissement. 30 % sont issus de la taxe de raccordement à l'égout (PRE), versée à l'occasion de toute nouvelle construction reliée au réseau d'assainissement collectif. Le budget Assainissement collectif bénéficie également d'importantes subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

# Assainissement collectif : attent



### Les eaux de pluie

Les eaux de pluie ne doivent pas être déversées dans le réseau d'assainissement collectif au risque d'entraîner des dysfonctionnements dans les stations d'épuration. Des diagnostics de réseaux et des contrôles de branchements sont donc réalisés chez les habitants.

### Les postes de regard

En cas de panne ou de fuite, les agents de maintenance doivent intervenir rapidement et se répandre dans le quartier pour assurer la vigilance des agents.

### Le réseau de canalisation

Les canalisations cassées peuvent amener les eaux domestiques non traitées à polluer le milieu naturel. Les eaux contenues dans le sol (nappes phréatiques, pluie) peuvent également s'y infiltrer, provoquant des dysfonctionnements dans les stations d'épuration. Un programme de réhabilitation et de réparation du réseau permet de lutter contre ces risques.

d'épuration enterré dans le jardin des habitations (une fosse toutes eaux et un circuit de drains). Afin de protéger l'environnement et la santé publique, la loi oblige les communes à prendre en charge le contrôle des systèmes d'assainissement non-collectif et de vérifier le bon état de toutes les installations existantes avant 2015. Les communes ont confié cette mission au Sicoval qui a créé un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) début 2005. Composé de 3 agents, ce service conseille les habitants

(Suite de la page 7)

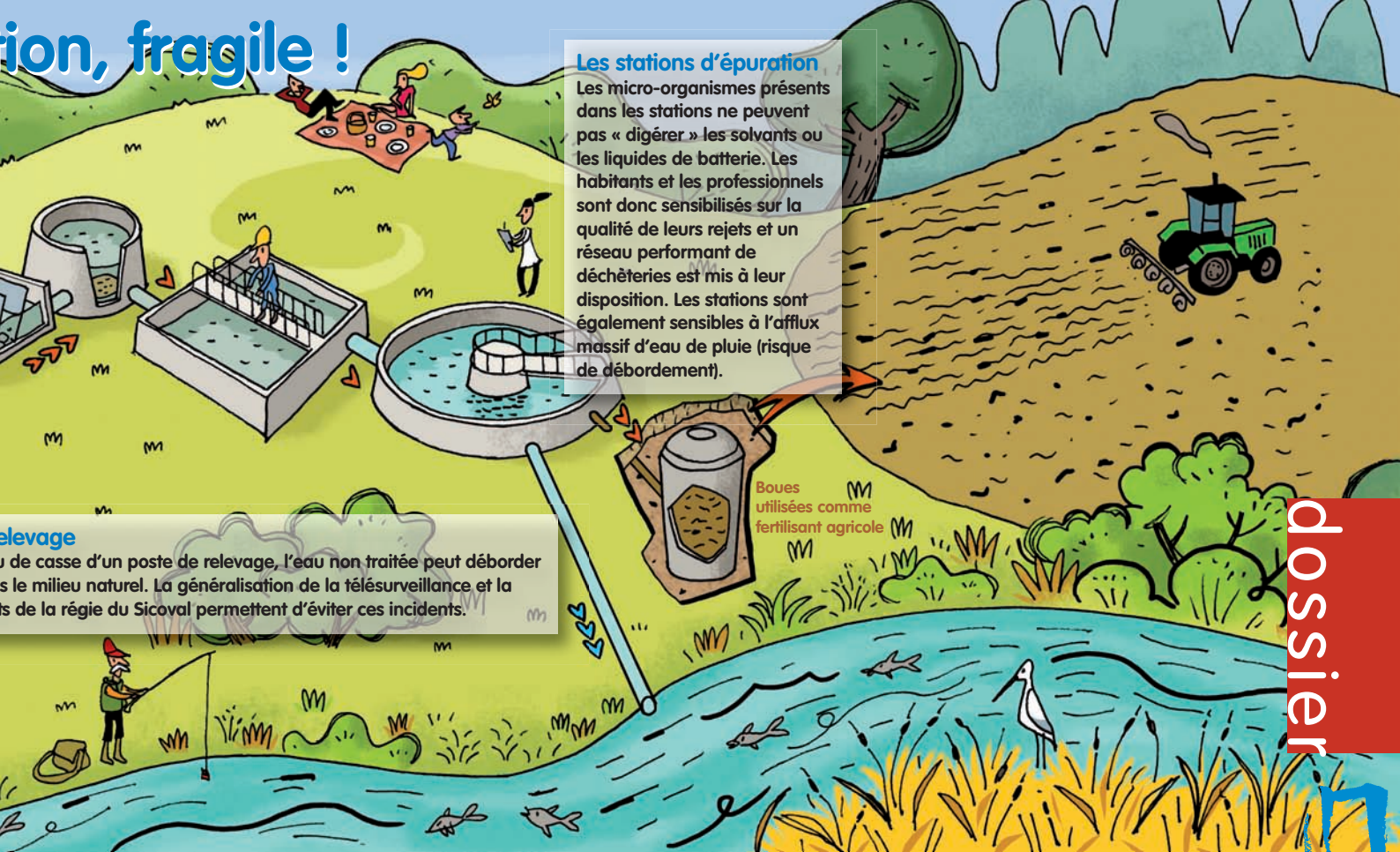
Directeur de la Délégation Régionale de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) décline de façon opérationnelle les objectifs de cette directive pour le bassin Adour-Garonne auquel appartient le territoire du Sicoval : lutter contre les sécheresses, retrouver un fonctionnement naturel des cours d'eau et combattre les pollutions ponctuelles et diffuses, issues notamment des eaux domestiques.

### L'assainissement non-collectif pour les zones d'habitat peu denses

L'assainissement non-collectif, qui concerne 3 500 foyers sur le territoire, est un système d'épuration adapté aux zones d'habitat peu denses. En termes de développement durable, elle permet de traiter les pollutions à la source et de façon « naturelle », grâce au pouvoir épurateur des sols. L'assainissement non-collectif prend la forme d'un système



Les agents du Sicoval s'assurent de la conformité technique des installations d'assainissement non collectif



### Les stations d'épuration

Les micro-organismes présents dans les stations ne peuvent pas « digérer » les solvants ou les liquides de batterie. Les habitants et les professionnels sont donc sensibilisés sur la qualité de leurs rejets et un réseau performant de déchèteries est mis à leur disposition. Les stations sont également sensibles à l'afflux massif d'eau de pluie (risque de débordement).

Boues utilisées comme fertilisant agricole

### Relevage

En cas de casse d'un poste de relevage, l'eau non traitée peut déborder dans le milieu naturel. La généralisation de la télésurveillance et la mise en place de la régie du Sicoval permettent d'éviter ces incidents.

dossier

au moment du dépôt d'une demande de permis de construire, puis s'assure de la conformité technique des installations neuves avant qu'elles soient recouvertes. Il réalise aussi un contrôle périodique, tous les huit ans, des installations existantes. Ces visites (et contre-visites après travaux en cas de dysfonctionnement) font l'objet d'un rapport qui doit être joint, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, à l'acte de vente d'une maison dotée d'une installation d'assainissement non collectif.

### L'assainissement collectif, filière la plus répandue

Mais la technique d'assainissement la plus répandue est celle de l'assainissement collectif, qui concerne 83 % des foyers du territoire. Ce système se compose d'un réseau de collecte (canalisations et postes de relevages) et de stations d'épuration. Un incident quelque part sur cet ensemble suffit à perturber tout le processus et à créer un risque de rejet d'eaux non traitées dans les cours d'eau, l'Hers Mort, l'Ariège et leurs affluents (voir schéma ci dessus). Pour prévenir ce type d'incidents, la télésurveillance des 45 postes de relevage et des 18 stations d'épuration est en cours de généralisation sur le territoire. Depuis 2009, l'exploitation des stations et des postes de relevage est également assurée en régie (directement par le Sicoval) par 6 agents. Des astreintes ont été mises en place afin qu'ils puissent intervenir 7 jours / 7, 24 h / 24 en cas d'incident. Pour Michèle Garrigues, « la régie permet de maîtriser toute la chaîne de l'assainissement. Elle nous donne une vision plus claire de l'état du patrimoine pour prévoir les investissements nécessaires. Elle incite aussi les techniciens à s'impliquer dans le bon fonctionnement des équipements ». Les services de l'Etat réalisent des contrôles réguliers de la qualité des rejets (2 par mois pour les grosses stations d'épuration, un par an pour les plus petites) et peuvent bloquer, comme c'est déjà arrivé, l'urbanisation d'un secteur s'ils considèrent que la capacité d'une station ne répond plus aux besoins.

### Un Schéma Directeur pour répondre aux besoins

Notre territoire accueille chaque année environ 2 000 nouveaux habitants. « Pour répondre de façon cohérente aux besoins actuels et futurs du territoire, planifier les investissements nécessaires et rationaliser les équipements, le Sicoval s'est doté d'un Schéma Directeur d'assainissement dès 2005 », indique Michèle Garrigues. Il pré-

(Suite page 10)

### Points de vue

« La population de Corronsac ayant doublé en 30 ans, notre station d'épuration était arrivée à saturation. Ce qui empêchait l'urbanisation du sud de la commune. Avec les équipes de la Communauté d'Agglomération, nous avons décidé de la remplacer par un nouvel équipement. La future station traitera mieux les eaux usées et sa capacité fera le double de l'ancienne (500 équivalents habitants). »

**Pierre Sans**, maire de Corronsac

« Pour refaire mon installation d'assainissement non collectif, j'ai fait appel à une entreprise privée qui a pris contact avec les techniciens du Sicoval. Ensemble, nous avons trouvé des solutions adaptées aux spécificités de mon terrain, tout en respectant les normes réglementaires. »

**Guy Hameury**, habitant de Vigoulet-Auzil

« L'Hers Mort et ses affluents sont fragiles : on y trouve des résidus de produits phytosanitaires, des nitrates... Des actions ont été mises en place pour améliorer leur état, mais il faut rester vigilant afin que les eaux usées ne viennent pas rajouter de pollutions supplémentaires. »

**Carole Laval**, ingénieure environnement, Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles des cultures - Midi-Pyrénées

Le Sicoval a financé l'aménagement de toilettes publiques à Labé en Guinée Conakry.



## L'assainissement, un enjeu primordial

La protection des ressources en eau et de la santé publique sont des enjeux mondiaux : 2,6 milliards d'êtres humains (soit près de la moitié de la population mondiale) ne bénéficient d'aucun système d'assainissement des eaux usées (chiffre Unesco 2008).

Engagé dans un programme de coopération décentralisée avec deux collectivités africaines, le Sicoval a participé à l'aménagement de 8 toilettes publiques sur le marché de Dakka à Labé (Guinée Conakry) en 2009. La construction de ces latrines, pour 6 000 € financés à 90 % par le Sicoval et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, permet de protéger les nappes phréatiques et la santé humaine. A Gandon (Sénégal), un projet similaire est à l'étude sur une dizaine de sites (écoles, centres de santé...).

## Les chiffres de l'assainissement sur le territoire

- 83 % de foyers raccordés à un réseau d'assainissement collectif
- 440 km de réseau de canalisations de collecte des eaux usées
- 18 stations d'épuration
- 45 postes de relevage
- 100 % des boues issues des stations d'épuration recyclées comme fertilisant agricole
- 17 % de foyers équipés d'un système d'assainissement non-collectif

voit un programme de travaux de 26 millions d'euros à l'horizon 2015. Ce programme est aujourd'hui en cours d'actualisation, notamment pour prendre en compte les objectifs de développement qui découlent notamment des orientations du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) et du Programme Local de l'Habitat\*. Pour Labège, qui fait partie des communes ayant vocation à accueillir la plus grande part des nouveaux habitants, l'extension de la station d'épuration existante est à l'étude. Quant au « triangle sud » (Ayguesvives, Baziège, Montgiscard), qui doit devenir un centre urbain dans un futur proche, la création d'une nouvelle station est prévue en remplacement des deux existantes. A Montbrun, Corronsac, Goyrans, Labastide-Beauvoir et Lacroix-Falgarde, où les stations sont arrivées à saturation, l'extension de la capacité de ces équipements a été calculée en fonction des prévisions de développement du SCOT. Enfin, deux stations ont déjà été construites à Issus (2006) et Pouze (2008). En ce qui concerne les réseaux de collecte des eaux usées, 6 postes de relevage ont été construits depuis 2004. Presque toutes les extensions de canalisations prévues au Schéma Directeur ont également été réalisées, soit 17 km. De même, 300 000 € sont consacrés chaque année à la réhabilitation du réseau d'assainissement dont les parties les plus anciennes ont aujourd'hui plus de 50 ans.

### L'harmonisation des tarifs, autre volet du Schéma Directeur

Le Schéma Directeur comprend également un volet financier visant à unifier le prix de l'assainissement payé par les usagers. En effet, avant que le Sicoval ne prenne la compétence, l'assainissement était géré soit directement par les communes, soit par des syndicats intercommunaux. Au total 22 acteurs différents intervenaient sur le territoire, pour des tarifs variant de 0,4 € à 1,5 € hors taxes le m<sup>3</sup>. Depuis 2007, une harmonisation des tarifs est donc en cours, non seulement par obligation légale, mais également dans un souci d'équité entre les usagers d'un même service. Cette convergence devrait aboutir, en 2012, à un prix unique de l'assainissement pour tous les habitants du territoire.

\* Lire Sicoval Info n°57

